

le 16 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DUCT 113 Subvention avec convention avec l'Association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France.

M. Mao PENINO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Mao PENINO au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'Association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France au titre de l'année 2012.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'Association BruitParif, observatoire du bruit en Ile-de-France, sise 9, impasse Milord 75018 PARIS, une convention dont le texte, joint à la présente délibération, précise les modalités de la collaboration de la Mairie de Paris avec la dite association.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14011 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.